

PROCES-VERBAL SOMMAIRE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2013

ENTRÉ le  
6 JUIN 2013  
~~SECRETARIAT DE LA MUNICIPALITÉ~~

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Sont présents :

Mme & MM. les adjoints Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Stefania EHKIRCH, Jean-Marc HAAS, Yves MAURER,

Mmes & MM. les conseillers municipaux Julien ZIMMERMANN, Morand OBERDORF, Huguette HASSEL, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Audrey GOEPFERT, Maryvonne THUET, Edith BIXEL, Pierre STOFFELBACH, Jocelyne LIEBY, Christine LINDER, Marie-Christine PIRON, Christophe SCHLICHT, Corinne STIMPFLING, Yolande WINTZERITH, Pierre HERZOG, Fabien HENGY & André SCHMITT.

Absents excusés :

Mme & MM. les conseillers municipaux Francis CARNET, Martine LEFEBVRE & Alain MULLER.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures, et il est procédé à l'appel des membres présents, qui sont au nombre de :

- 23 à partir de 19 h 00,
- 24 à partir de 19 h 07, après l'arrivée de Mme la conseillère municipale Audrey GOEPFERT.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance publique du 18 avril 2013.

3. Le conseil municipal, par 21 voix pour et 3 voix contre, autorise le Maire à la signature de l'emprunt nécessaire au financement de divers projets d'investissement pour l'année 2013 auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace et habilite le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

4. Le conseil municipal, par 23 voix pour et 1 abstention, approuve le nouveau règlement intérieur pour le centre de loisirs « Les Mikados » incluant un Projet d'Accueil Personnalisé pour la période 2013-2014.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des activités du centre de loisirs « Les Mikados » qui auront lieu du 8 au 26 juillet 2013 et fixe les grilles tarifaires des vacances d'été et de pré-rentree 2013.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des vacances d'été et de la semaine « raid aventure » à Morzine ainsi que les projets pédagogiques y relatifs et fixe les grilles tarifaires des animations jeunesse de l'été 2013.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en œuvre de la télétransmission électronique des actes communaux aux services de l'Etat ainsi que des documents et pièces comptables aux services de la DGFIP et autorise le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de M. Jean-Marc HAAS en tant que membre de l'association « les marcheurs du Schneckenberg », approuve l'octroi d'une subvention à cette association à hauteur de 1.000,- € et charge le Maire de son mandatement.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente d'une parcelle communale N° 87 en section 7 d'une superficie de 1,76 are située au lieudit « Muhlberg » à M. et Mme Daniel BATTISTELLI au prix de 528,- €.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable à la demande de l'Euroairport en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un bâtiment servant de hangar et de bureaux pour une activité de fret dans la zone de l'aéroport de Bâle-Mulhouse situé sur le ban de Hésingue.

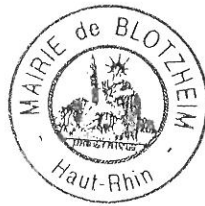
11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les termes de la donation de MM. Jacques et Marcel BRÜHLART à la commune de 2 parcelles N° 105 d'une superficie de 38,35 ares et N° 106 d'une superficie de 15 ares en section 8 situées au lieudit « Mumenrain » et autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

ENTRÉ  
- 6 JUIN 2013  
Mairie de Hérisson

12. Le conseil municipal prend note des actes de gestion effectués par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution lui ayant été conférées par le conseil municipal par délibération N° 12 du 16 mai 2013.

13. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,  
Jean-Paul MEYER

ENTRÉ en vigueur  
- 6 JUIN 2013

Blotzheim - 68110 - France  
Téléphone : 03 83 27 11 55 - Fax : 03 83 27 11 56